

Compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2021

1 – Obligation de déposer une demande préalable de travaux pour les clôtures

Jusqu'à présent, pour un projet de clôture, il n'était pas obligatoire de déposer une déclaration préalable de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, qu'à compter du 1^{er} juin 2021, tout projet concernant les clôtures fera l'objet du dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

La hauteur maximale des clôtures en limite séparative, non prévue à ce jour dans le règlement du PLU sera intégrée à la prochaine modification simplifiée.

2 – Rachat d'une placette à Tarsul pour l'euro symbolique

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mme BERGER à signer les actes notariés concernant l'achat, pour un euro symbolique, de la parcelle référencée ZD n° 49 appartenant à M. DAHMANI.

3 – Autorisation au maire pour signer le contrat de location des copieurs

Suite à l'indexation annuelle du contrat des copieurs auprès de BNP Paribas Lease Group qui s'évalue à 3 %, le montant des échéances dépasse le palier initialement prévu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location et de maintenance des 2 copieurs (mairie + école) auprès de BNP Paribas Lease Group pour un montant TTC de 30 527.30 € (22 trimestres).

4 – Finalisation du projet « Aire de jeux »

Fabrice BON, référent du projet « Aire de jeux » présente l'ensemble des devis établis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'engager les devis suivants :

Lot Jeux – équipements : AJ3M – 28 907.70 € HT – 34 689.24 € TTC

Lot Aménagement – espaces verts : FEVRE VIELLARD – 14 969 € HT – 17 962.80 € TTC

Lot candélabres : CGED – 4 913.71 € HT – 5 896.45 € TTC

Les travaux pourront débuter après la période scolaire soit à partir du 07/07/2021.

Le projet sera financé par les aides suivantes :

- DETR : 15 000 € (accord en attente)
- Conseil Régional : 19 580 €
- Département : 4 952 €

5 – Informations du maire

- Le Conseil Départemental a enfin émis un avis technique favorable pour l'aménagement de la place. Dès réception de l'accord de subvention, les travaux pourront commencer.
- Selon le Sage de la Vouge le pont situé sur la RD116E entre Izeure et Bessey les Cîteaux fera l'objet d'une réfection. La date des travaux n'est pas encore fixée.
- Projet Plaine Ecoute : Afin de lutter contre l'isolement social des personnes âgées et permettre au plus grand nombre d'être à nouveau actif dans une dynamique sociale, la Communauté de Communes crée un réseau de personnes relais / bénévoles aidants. Ce groupe de bénévoles pourra être en contact téléphonique, pour l'instant, auprès des personnes âgées qui le souhaitent. Les conseillers municipaux devront auparavant faire remplir un questionnaire aux personnes qui voudront faire partie du projet et être contactées par Plaine Ecoute.
- Incivilités : de nouvelles dégradations ont été commises le samedi 22 mai à l'abri bus, au vestiaire du foot ainsi que sur la plateforme de la benne à verre.

Les parents et les enfants concernés ont été convoqués en mairie.

- La commune participera à hauteur de 250 € pour aider le club de football à renouveler le tuyau du système d'arrosage. Le devis présenté s'élève à 500 €.

- Monsieur le Maire remercie Clarisse et tous les participants qui ont contribué à l'élaboration du bulletin municipal ainsi que Pierre dont le contrat en service civique se termine le 31 mai.